

MERCREDI – 13 AVRIL 2011

9 h **Accueil et inscription (Foyer 2000)**
Collation, café et jus

10 h **Mot de bienvenue**
Atelier d'ouverture (salle 2000 AB)

ATELIER 1 : Le dialogue entre la Cour suprême du Canada et le législateur québécois : qu'en est-il réellement ?

L'avènement de la *Charte canadienne des droits et libertés* : une révolution dans la relation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif ?

Les conférenciers examineront d'abord le contexte juridique dans lequel s'inscrit cette relation, avant de présenter la perspective d'un ancien juge de la Cour suprême du Canada et celle d'un représentant du pouvoir législatif. L'atelier sera aussi l'occasion de poser un regard critique sur cette délicate dynamique de dialogue entre deux institutions centrales de notre système démocratique.

Animateur : **M. Marc Laurendeau**, journaliste à la Société Radio-Canada et professeur de journalisme à l'Université de Montréal

Conférenciers : **M^e Eugénie Brouillet**, professeure et vice-doyenne aux programmes de premier cycle, Faculté de droit, Université Laval

L'Honorable Michel Bastarache, avocat-conseil, Heenan Blaikie, s.e.n.c.r.l., srl et juge à la Cour suprême du Canada de 1997 à 2008

M^e Thomas Mulcair, député de la circonscription fédérale d'Outremont et, de 2003 à 2006, député et ministre du gouvernement du Québec

12 h 15 **Déjeuner d'ouverture (salle 200 AB)**
Invité : M^e Gilles Ouimet, bâtonnier du Québec

MERCREDI – 13 AVRIL 2011

14 h 15
à 17 h 15

Choix d'ateliers**ATELIER 2 : Le droit international pour tous**

Les conférenciers présenteront, en première partie, le cycle de vie d'un instrument international. Ils feront d'abord un rappel de la notion « d'instrument international » et présenteront le processus de négociation et d'adoption des instruments internationaux ainsi que des analyses de conformité et d'opportunité de ceux-ci.

Ils traiteront ensuite de la naissance d'un instrument international en droit québécois : la procédure prévue par la Loi sur le ministère des Relations internationales et les modes d'intégration d'un tel instrument dans le droit interne.

Ils termineront cette première partie de la conférence en présentant les aspects de la conformité du droit aux instruments internationaux, ainsi que la défense de l'État devant les instances internes et les instances internationales.

Animateur : **M^e André Allard**, directeur, DAJ, Office de la protection du consommateur

Conférenciers : **M^e Frédérique Sabourin** et **M^e Jean-François Lord**, DAJ, Développement économique, Innovation et Exportation, Relations internationales, Tourisme et Affaires intergouvernementales canadiennes, ministère de la Justice

En deuxième partie, le conférencier nous fera découvrir le monde des immunités diplomatiques et consulaires : ce qu'elles sont, leur provenance et les distinctions entre les fonctions diplomatiques et consulaires. Il fera par la suite un survol des immunités dont bénéficient les États étrangers, les membres des missions diplomatiques, ceux des postes consulaires, les dirigeants politiques ainsi que les organisations internationales et les membres de leur personnel.

Conférencier : **M^e Julien Frenette**, DAJ, Développement économique, Innovation et Exportation, Relations internationales, Tourisme et Affaires intergouvernementales canadiennes, ministère de la Justice

MERCREDI – 13 AVRIL 2011

Choix d'ateliers**ATELIER 3 : L'éthique dans l'administration publique québécoise : la situation particulière des juristes de l'État**

Les fonctions particulières du juriste exerçant ses activités professionnelles au sein de l'administration publique québécoise amènent celui-ci à s'interroger sur l'éthique ainsi que sur les règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le conférencier de cet atelier présentera d'abord le cadre d'analyse qui s'applique en la matière. Par la suite, des cas pratiques seront présentés et discutés avec les participants à l'atelier, les conférenciers-animateurs ainsi que le conférencier.

Animateur : **M^e Antoine Garnier**, DAJ, Office des professions du Québec

Conférencier : **M. Kevin Kelly**, formateur associé, Direction des services aux organisations, École nationale d'administration publique

Conférencier-animateur : **M^e Louis Sormany**, Secrétariat à la législation, ministère du Conseil exécutif

MERCREDI – 13 AVRIL 2011

Choix d'ateliers**ATELIER 4 : Les services publics en mutation**

La société d'aujourd'hui change irrémédiablement, et le rôle de l'État, voire sa définition même, change également. Les conférenciers dresseront d'abord un portrait de cette réalité qui amène inévitablement une reconsidération de la nature des services publics et de la manière dont ceux-ci devraient être rendus par l'État. La réflexion portera ensuite sur l'étude des règles juridiques qui encadrent actuellement la prestation des services publics et de celles qu'il serait utile d'adopter pour assurer l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population. Tout cela en gardant évidemment à l'esprit l'élément central de la prestation de services publics, soit l'intérêt public, son respect et son maintien.

Animateur : **M^e Jean Deaudelin**, DAJ, Secrétariat du Conseil du trésor et Services gouvernementaux, ministère de la Justice

Conférenciers : **M^e Christian Dufour**, politologue et chercheur, École nationale d'administration publique

M^e Marie-Louise Pelletier, Direction du droit public, ministère de la Justice

M^e France Houle, professeure titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal

MERCREDI – 13 AVRIL 2011

Choix d'ateliers**ATELIER 5 : Piloter ses émotions**
Atelier paraprofessionnel

Au 21^e siècle, la réalité dans laquelle les organisations se voient plongées devient de plus en plus complexe. La mondialisation des enjeux juridiques ainsi que les connaissances se multiplient à un rythme effréné et la capacité à les faire circuler s'accroît de façon quasi exponentielle ; de nouveaux problèmes apparaissent, plus lourds et plus subtils à la fois.

Dans ce contexte, la collaboration et le travail d'équipe dans des dossiers litigieux, législatifs ou autres, ne sont plus des objectifs louables, mais une nécessité quotidienne. Or, les multiples interactions humaines que supposent cette collaboration et ce travail d'équipe suscitent une gamme très vaste d'émotions pouvant affecter notre moral, notre santé et la qualité des relations que nous entretenons avec les personnes qui nous entourent, par exemple les clients politiques ou administratifs. Nos émotions influent profondément sur la tension psychique et le stress que nous pouvons éprouver, au travail comme dans notre vie privée.

La formation a pour objectif de nous permettre de reconnaître ces émotions et d'en faire des forces jouant en notre faveur, plutôt que des obstacles à notre bien-être et à notre efficacité.

Conférencier : **D^r Serge Marquis**, consultant, T.O.R.T.U.E., Organisation pour réduire les tensions et l'usure dans les entreprises

17 h 15

Cocktail (Foyer 2)
organisé en collaboration avec nos partenaires
Remise du Prix des juristes
par l'Association des juristes de l'État

JEUDI – 14 AVRIL 2011

8 h 30	Accueil (Foyer 2000) Collation, café et jus
9 h à 12h 15	Choix d'ateliers
ATELIER 6 :	Atelier capsules Développements récents en droit administratif et en droit constitutionnel
Animatrice :	M^e Brigitte Parent , Bureau de la sous-ministre associée, ministère de la Justice
1^{re} CAPSULE :	Les arrêts <i>Rio Tinto Alcan Inc. c. Conseil tribal Carrier Sekani</i>, 2010 CSC 43 et <i>Beckman c. Première nation de Little Salmon/Carmacks</i>, 2010 CSC 53 : Quelle est la portée du principe de l'honneur de la Couronne et de son obligation de consulter les peuples autochtones dans le contexte où des droits ancestraux sont revendiqués ou lorsqu'un accord sur des revendications territoriales globales a été conclu ?
Conférenciers :	M^e Natacha Lavoie et M^e Sylvain Leboeuf , Direction du droit public, ministère de la Justice
2^e CAPSULE :	L'arrêt <i>Vancouver (Ville) c. Ward</i>, 2010 CSC 27 : Un demandeur, dont un droit ou une liberté protégés par la <i>Charte canadienne</i> a été violé, peut-il obtenir des dommages et intérêts en guise de réparation en vertu de l'article 24 de la Charte ?
Conférencier :	M^e Christian Brunelle , professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval
3^e CAPSULE :	Suivi de l'arrêt <i>Ciment du Saint-Laurent inc. c. Barrette</i>, [2008] 3 R.C.S. 392 : Quel recours pourrait être pris contre l'État québécois depuis que le droit civil du Québec reconnaît l'existence d'un régime de responsabilité sans faute en matière de troubles de voisinage fondé sur le caractère excessif des inconvénients subis ?
Conférencière :	M^e Marie-Andrée Thomas , Direction du contentieux Montréal, ministère de la Justice

JEUDI – 14 AVRIL 2011

Choix d'ateliers
ATELIER 7 : Techniques et stratégies d'un procès civil
Cet atelier vise à améliorer les techniques des avocats plaideurs qui font des interrogatoires d'enquête et des représentations devant les tribunaux de droit commun, de même que devant les différents tribunaux et organismes administratifs.
Animateur : M^e Pierre Léonard , Direction du contentieux, Régie des alcools, des courses et des jeux
Conférencier : M^e Luc Chamberland , Direction du contentieux Québec, ministère de la Justice
ATELIER 8 : La Loi sur les contrats des organismes publics
Cet atelier a pour objectif de présenter sommairement la nouvelle <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> et la réglementation afférente et de faire le point sur les problèmes soulevés par son application depuis son entrée en vigueur, il y a deux ans. Finalement, l'atelier fournira aux juristes certains guides en matière de rédaction de contrats.
Animatrice : M^e Julie Legros , DAJ, Développement durable, Environnement et Parcs, ministère de la Justice
Conférenciers : M^e Alain Hudon , DAJ, Secrétariat du Conseil du trésor et Services gouvernementaux
M^e Julien-Maurice Laplante , DAJ, Centre de services partagés du Québec
M^e Mylène Rivard-Demers , DAJ, Centre de services partagés du Québec

JEUDI – 14 AVRIL 2011

Choix d'ateliers	
ATELIER 9 : Le processus législatif et réglementaire	
Cet atelier concerne plus particulièrement les juristes qui ne connaissent pas les règles qui gouvernent le processus législatif et réglementaire au Québec et qui souhaitent se familiariser avec celles-ci. Il a pour objet, d'une part, de dresser un portrait de ce processus et, d'autre part, d'en faire la critique.	
Animatrice : M^e Monique Ducharme , DAJ, ministère de la Justice	
Conférenciers : M^e Louis Sormany , Secrétariat à la législation, ministère du Conseil exécutif	
M^e Jocelyne Roy , DAJ, Office des professions du Québec	
M^e Michel Paquette , DAJ, Régie de l'assurance-maladie du Québec	
M^e Christine Claraz , DAJ, Société de l'assurance automobile du Québec	
12 h 15	Déjeuner (salle 200 AB)
14 h 15 à 17 h 15	Choix d'ateliers
ATELIER 10 : Les fautes de nos lois	
Une lecture attentive des lois et des règlements du Québec nous révèle, oh ! surprise !, qu'ils contiennent des fautes de français : problèmes de genre, de nombre et d'accord, ils sont fréquents dans nos lois et règlements. Cet atelier pratique a pour objet d'en présenter les cas types ainsi que les problèmes de structure de phrases, liés au style même de la rédaction juridique, et d'appliquer les notions vues à l'aide d'exercices.	
Animateur : M^e Jean-Luc Ayikoé Hunlédé , DAJ, Office des professions du Québec	
Conférencière : M^{me} Anne Fonteneau , professeure, Université Laval	

JEUDI – 14 AVRIL 2011

Choix d'ateliers
ATELIER 11 : Atelier capsules
Animatrice : M^e Emmanuelle Savoie-Leblanc , DAJ, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, ministère de la Justice
1^{re} CAPSULE :
L'échange de renseignements en matière de criminalité financière
Dans le cadre de cette capsule, le conférencier présentera les règles juridiques générales applicables en la matière ainsi que les règles particulières relatives aux perquisitions. Il abordera par la suite le respect des droits constitutionnels concernant le droit à la vie privée ainsi que le privilège interdisant l'auto-incrimination dans le cadre de ces échanges en exposant, notamment, les principes établis par l'affaire <i>Jarvis</i> .
Conférencier : M^e Claude Bolduc , DAJ, Revenu, ministère de la Justice
2^e CAPSULE :
La délégation d'une fonction ou d'un pouvoir
Cette capsule traitera d'une institution essentielle au sein de l'administration publique québécoise : la délégation de l'exercice d'une fonction ou d'un pouvoir. Le conférencier précisera notamment la notion de délégation et les formes qu'elle peut prendre et examinera comment et par qui elle peut être effectuée.
Conférencier : M^e Gaston Pelletier , DAJ, ministère de la Justice

JEUDI – 14 AVRIL 2011

Choix d'ateliers
ATELIER 12 : Le harcèlement psychologique
Cet atelier a pour objet de définir ce qu'est le harcèlement psychologique au travail et de faire état des obligations de l'employeur pour prévenir ou faire cesser cette situation, ainsi que des recours disponibles en la matière. Adoptées en 2002, les dispositions de la <i>Loi sur les normes du travail</i> relatives au harcèlement psychologique commencent à produire leurs fruits. Les conférencières présenteront le cadre juridique et les recours disponibles à la lumière des décisions jurisprudentielles récentes.
Animateur : M^e Normand Boucher , DAJ, Revenu, ministère de la Justice
Conférencières : M^e Anne-Marie Laflamme , professeure, Faculté de droit, Université Laval
M^e Marie-France Chabot , cabinet CONSENSUS
M^e Jennifer Nadeau , DAJ, Commission de l'équité salariale
ATELIER 13 : Piloter ses émotions Atelier paraprofessionnel
Reprise de la même formation présentée le 13 avril en après-midi (atelier n° 5) et consistant à apprendre aux juristes à gérer leurs émotions dans un contexte de travail stressant et de plus en plus exigeant.
Conférencier : D^r Serge Marquis , consultant, T.O.R.T.U.E., Organisation pour réduire les tensions et l'usure dans les entreprises